

Novembre  
2021



# VIVRE À CREUSE

Madame, Monsieur, chers administrés,

Après une longue année de crise sanitaire se profilent des jours plus légers. Chacun de nous a pu ou espère reprendre sereinement ses activités.

Avec les élus qui m'entourent, c'est vers cet horizon que je souhaite désormais tourner notre action municipale, au service de tous les Creusois.

Durant la période estivale, nous sommes restés mobilisés pour continuer à gérer les dossiers communaux, bien que la COVID ait perturbé l'avancement de certains projets. Le télétravail a fortement impacté les contacts et la réactivité de nombreux interlocuteurs en dépit de nos relances répétées. À cela s'est ajoutée la pénurie et la flambée des prix des produits et matériaux, pénalisant l'avancée des chantiers.

Enfin, nous sommes aussi tributaires de la Métropole et du Département qui n'ont pas encore totalement finalisé leurs programmes budgétaires d'investissement.

L'allègement des mesures sanitaires permet (enfin) de reprendre le rythme des rendez-vous festifs et associatifs qui ont tant manqué ces derniers mois.

C'est l'occasion aussi de rappeler que bien vivre ensemble et en harmonie, c'est respecter quelques règles basées sur le bon sens et la citoyenneté au quotidien.

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez trouver de nombreuses informations sur le site de votre commune ([www.ville-creuse.fr](http://www.ville-creuse.fr)). Ces informations sont officielles, accessibles à tous et pour tous. N'hésitez pas à le consulter.

En attendant le plaisir de nous retrouver, continuons à prendre soin les uns des autres. Je vous remercie et reste, ainsi que l'ensemble des conseillers, à votre écoute.

Bien à vous,

Éric CAPRON - Maire de CREUSE





# Les travaux dans l'église

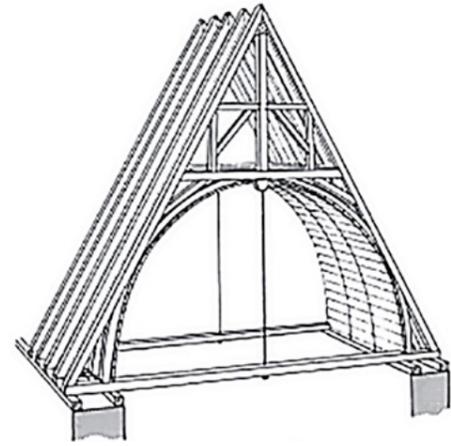
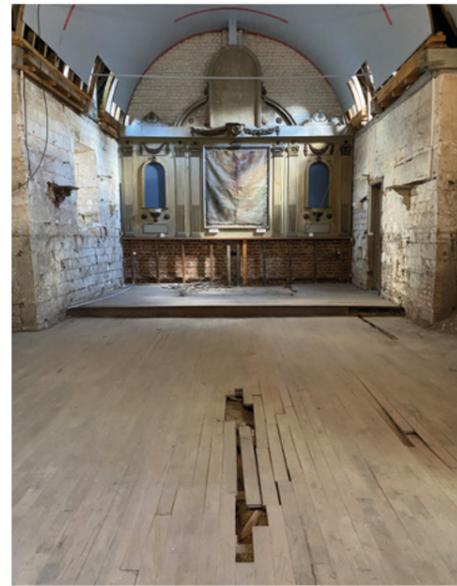


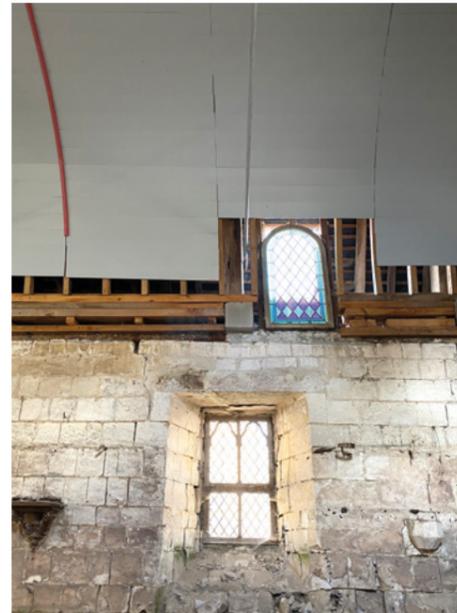
Schéma d'une charpente en berceau lambrissé



le plancher s'effondre



Un vieux lambris en triste état



Pose du nouveau lambris



De grossiers enduits de ciment



Des murs très dégradés



La toile du retable, une restauration impossible



Les sculptures en pénitence dans la sacristie durant les travaux

Nous pensions que les travaux dans notre église seraient terminés au mois de mai... C'était là une hypothèse raisonnable. Il fallait juste changer les planches de lambris du berceau (le plafond), les peindre et changer le parquet. Mais les travaux de rénovation réservent presque toujours des surprises. Dès que le menuisier eut déposé quelques planches du berceau dont certaines tenaient par « l'opération du Saint-Esprit » comme on le disait autrefois, il nous fit observer que l'ossature qui soutenait ces voliges de lambris était en grande partie pourrie. Il a donc fallu envisager de refaire entièrement cette structure en bois constituée de membrures courbes. Ce gros travail en cours est effectué dans les règles de l'art et supporte dès à présent les premiers éléments d'un lambris neuf.

Pour remplacer le parquet, et ne plus enfermer l'humidité dans les murs, il fallait démonter tous les rajouts qui, de longue date, dissimulaient les nombreuses réparations faites à la hâte à la base des murs : trois briques par ci, une pierre par là, quelques silex, un raccord en enduit de ciment pour dissimuler des pierres cassées, autrement dit un appareillage invraisemblable fruit de consolidations effectuées à travers les siècles avec des éléments de hasard. C'est ainsi que nous avons dû faire appel à un maçon familier des restaurations patrimoniales pour réparer les vicissitudes subies par l'édifice au fil des ans.

Naturellement, tous ces travaux supplémentaires ont augmenté les devis. Nous avons donc entrepris de nombreuses et difficiles démarches pour obtenir une augmentation des subventions qui nous avaient été accordées par l'État, le Département et la Région Hauts de France. Tout ceci a pris encore beaucoup de temps, mais le résultat est là : 25% seulement du coût total des travaux seront à la charge de la commune. Notre budget autorise cette dépense sans recours à aucun emprunt. Petit bénéfice de cette vaste entreprise, l'ampleur des travaux de maçonnerie engagés va nous permettre de réaliser l'encastrement du réseau électrique.

Actuellement, il est raisonnable de penser que l'achèvement des travaux pourrait intervenir courant décembre. Mais ce n'est pas une promesse, l'avancée dépendant des artisans.

N'oublions pas de remercier tous les bénévoles qui ont aidé les conseillers à vider l'Église de son mobilier, et des rajouts parasites.

Nous exprimons aussi notre gratitude aux responsables de la Ferme d'antan qui ont bien voulu nous prêter leur grange pour stoker tout le mobilier durant les travaux.

Le moment venu, nous ferons de nouveau appel à tous les bénévoles pour replacer autels, stalles, socles, statues, chemin de croix et autres accessoires.

Pour parachever dignement cette restauration, nous devons encore faire repeindre le grand lambris derrière l'autel dont la couleur est devenue indéfinissable, et un jour, remplacer la grande toile située au centre de ce retable. Elle est dans un état de dégradation qui ne laisse aucun espoir de la sauver. Nous pourrions alors célébrer l'achèvement de ces travaux et espérer légitimement que nos efforts permettront d'assurer à cet édifice un bel avenir.

# Informations

## Bien vivre ensemble

### Les chicanes de la rue principale

Le projet est toujours en gestation. Le retard pris par ce dossier est dû au renouvellement des marchés à bons de commande ouverts par la Métropole.

Un géomètre va passer dans le mois qui vient afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan définitif qui devra ensuite être validé par le département avec lequel notre commune devra passer une convention.

Nous espérons que cette réalisation qui a provoqué de nombreux débats et avis divergents recueillera finalement un assentiment général.

D'autres projets d'aménagement sont en cours d'étude. Nous vous en tiendrons informés dès que nous aurons l'assurance d'obtenir des financements métropolitains.



### Limitation de vitesse

Nous vous rappelons que la vitesse des véhicules est désormais limitée à 30 km/h dans la totalité des voies du village.

Des contrôles de gendarmerie sont prévus afin de faire respecter cette disposition.



### Trottoirs et caniveaux

Si vous souhaitez veiller à la propreté du village et à la sécurité de tous, il convient, entre les opérations d'entretien organisées par la commune, de veiller devant chez vous :

- à l'enlèvement des feuilles mortes et restes de tailles de haies,
- au dégagement des avaloirs destinés à évacuer les eaux pluviales,
- au maintien de la libre circulation des piétons sur les trottoirs lorsque des obstacles tendent à la rendre impossible. Il n'est pas acceptable que des enfants ou des personnes âgées notamment soient contraints de marcher sur la chaussée parce qu'un trottoir est rendu impraticable.

Si un accident devait se produire en bordure de votre propriété du fait de l'envahissement du domaine public par des arbres, haies, buissons, etc. plantés sur le terrain vous appartenant, votre responsabilité civile se trouverait engagée.



### Benne à déchets verts

Cette benne est destinée à recueillir les tontes de pelouse, les tailles de haies et les branchages d'un diamètre ne dépassant pas quelques centimètres. Les troncs d'arbres et les souches ne devraient pas s'y trouver. De plus, si vous utilisez des sacs en plastique pour transporter vos tontes, veuillez ne pas les jeter dans la benne, mais les vider.

Dernière requête : un balai et une pelle sont bien utiles pour ramasser ce qui tombe à côté de la benne.



### Ramassage des encombrants

La collecte des encombrants a lieu **le troisième jeudi des mois de : Février, Mai, Août et Novembre**. Nous vous rappelons que les préposés à ce ramassage ne prennent pas en charge les débris de chantier quels qu'ils soient, le bois dont notamment les palettes, les bidons de produits de toute nature. Ceux-ci doivent être déposés par vos soins dans l'une des déchetteries modernes qui nous sont ouvertes.

Il n'est donc pas acceptable que des meubles, des machines, des objets ou des débris stagnent sur les trottoirs. Évitez de dégrader notre cadre de vie.



### Cimetière

L'entretien des allées du cimetière est effectué par l'entreprise qui assure la propreté des espaces verts, trottoirs et caniveaux du village. Toutefois nous vous rappelons que le nettoyage des tombes (pierres, monuments et périmètre immédiat) est à la charge de leurs propriétaires.

N'oublions pas que l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.



### Les activités domestiques

Les activités bruyantes, même occasionnelles, ne peuvent être effectuées qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Tous les travaux agricoles, publics ou privés, réalisés sur la voie publique ou dans des propriétés privées sont interdits lorsqu'ils sont sources de bruit :

- du lundi au samedi avant 7h et après 20h
- le dimanche et les jours fériés toute la journée.



### Les animaux domestiques

Un animal ne devrait pas engendrer de troubles de voisinage, notamment par des nuisances sonores (aboiements intempestifs) ou olfactives. Il convient de faire la différence entre les inconvénients qualifiés de normaux comme par exemple l'expression d'animaux de basse-cour ou d'étable et une situation anormale caractérisée notamment par la durée, la répétition, le moment inopportun (la nuit en particulier) ou le lieu d'émission de la nuisance (par exemple sous vos fenêtres).

l'article 213 du code rural interdit la divagation des chiens et des chats et confie sur ce point le pouvoir de police aux maires. Les animaux doivent être accompagnés de leurs maîtres et tenus en laisse s'ils présentent un danger pour les personnes ou d'autres animaux de compagnie. En outre, les trottoirs ne doivent pas se couvrir de déjections.



### Défibrillateur

Le défibrillateur est toujours à la disposition de tous sur le mur pignon de la salle communale.

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont la première fonction consiste à détecter et corriger des arythmies du cœur. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls les chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si la machine détecte un rythme cardiaque choquant, elle délivre un choc électrique susceptible de remettre le cœur en rythme normal, et de contribuer à réanimer une victime d'arrêt cardiaque.



### Les buts du terrain de sport

Certains sportifs ont ajouté une ficelle pour tendre les filets de but, mais n'ont pas pris garde que ce lien peut ne pas être vu par un enfant qui court tête baissée derrière son ballon, ou qui regarde de côté. Cette ficelle qui est à hauteur de visage a failli blesser un enfant qui passait à vélo. Il faut donc penser à la retirer en fin de partie, ou ne pas l'installer si on joue avec des enfants.

Nous rappelons en outre qu'une machine destinée à tracer des lignes sur un terrain est disponible sur demande à la mairie.



# Manifestations

## Noël des enfants

Les enfants sont attendus au pied du traditionnel sapin de Noël **vendredi 10 décembre à 18h30 à la salle communale.**

Un spectacle leur sera offert :

« **Loin du conte** » conte burlesque très jeune public.

Après leur échec à l'examen des personnages de contes, un prince maladroit et une sorcière pleine de bonnes intentions échouent dans un pays sans conte. Ils vont tenter d'inventer, malgré toutes leurs différences, une histoire bien à eux.

Écriture : Marjorie Neau et Matteo Massa, Élisabeth André

Interprétation : Marjorie Neau et Matteo Massa

Mise en scène : Élisabeth André

Durée : 50 min.

Pour la bonne organisation et le respect des artistes, il vous est demandé d'arriver au plus tard à 18h15.



## Creuse en forme

Cette année, plus que jamais, il fait bon de se bouger !

Aliénor Chassine continue de vous proposer un cours de gym, le jeudi soir cette année, de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Renforcement musculaire, cardiotraining, yoga, pilates, stretching, il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Après la longue trêve sanitaire, les cours ont enfin repris « en vrai » depuis quelques séances.

N'hésitez pas, il est encore temps de franchir le pas, en famille, voisins ou amis, plus on est de fous, plus on rit !



## Comité des fêtes

Après avoir dignement fêté Halloween lors du défilé et de la chasse aux bonbons du 31 octobre, le Comité des fêtes vous prépare une autre animation pour Pâques.



## Cérémonie des vœux

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux qui se déroulera le **9 janvier à 11h30** à la salle communale. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Vivre à Creuse est une publication de la commune de Creuse

- Directeur de la publication : Éric Capron
- Rédaction : Michel de Metz, Nathalie Robine, Bernard Vincent
- Maquette et mise en page : Bernard Vincent
- Photos : Aliénor Chassine, Nathalie Robine, Bernard Vincent

Adresse : 2, rue Principale 80480 Creuse - 03 22 38 93 70 - [mairie.creuse@laposte.net](mailto:mairie.creuse@laposte.net)

Site de Creuse : <https://www.ville-creuse.fr>

Impression : IRG Amiens

# Une nouvelle association à Creuse



Nous avons créé l'association des **DynAmis-Creuse** il y a un peu plus d'un an, mais avons patiemment attendu que la Covid-19 nous permette d'organiser des événements dans de bonnes conditions. Cela nous a laissé le temps de consulter les habitants du village, afin de leur proposer ensuite des

activités au plus près de leurs attentes.

L'objectif des DynAmis est de venir en complémentarité des autres associations du village afin de créer du lien autour d'événements conviviaux, mais aussi de partager les savoir-faire de chacun.

Depuis début septembre, nous avons retrouvé certains d'entre vous au terrain multisports, à la salle des fêtes, autour d'une soirée cartes et jeux de société, et le week-end dernier pour une soirée à thème.

**À suivre : un apéro Beaujolais le jeudi 18 novembre** à la salle des Fêtes de 18 heures à 22 heures, où vous pourrez goûter le cru de l'année et déguster nos planches apéritives. La réservation de votre participation est nécessaire afin que nous puissions acheter les marchandises en quantités suffisantes et vous recevoir dans les conditions sanitaires les meilleures (cf coordonnées de l'association en bas de l'article pour vous inscrire).

Et sinon :

**Le 1er dimanche de chaque mois**, c'est le rendez-vous des « sportifs du dimanche » : nous vous attendons au terrain multisports de 10 heures à midi, pour courir, faire du VTT, marcher ou jouer à la pétanque, quelque soit votre niveau.

**Le 3e jeudi de chaque mois**, c'est « le jeudi entre amis » : vous êtes les bienvenus à la salle des fêtes de 14 heures à 18 heures pour une après-midi récréative (chacun apporte ce qu'il veut : jeux de société, cartes, sa couture, son tricot, des recettes de cuisine qu'il veut partager ... l'essentiel étant de venir avec sa bonne humeur !!!).

Le programme de 2022 commence à se dessiner, avec des activités culturelles, des ateliers, des concours qui viendront l'enrichir - N'hésitez pas à en être acteur en nous proposant des activités qui vous intéressent.

**Pour tout renseignement sur l'association, l'adhésion et les avantages offerts aux DynAmis, n'hésitez pas à contacter l'association : [DynAmis-Creuse@orange.fr](mailto:DynAmis-Creuse@orange.fr), ou 06 83 98 64 25.**

Bien DynAmicalement



Jeudi entre amis - jeux de société.



Créer une bien belle serviette !



Voyez comme on danse... Soirée disco.

# Photographes, venez exposer vos « Paysages magiques »

Au printemps prochain, nous espérons tous voir revenir des jours plus heureux.

Pour fêter cela, pour renouer les liens distendus par les contraintes imposées, pour affirmer que ces tracas n'ont pas éteint nos capacités d'expression et de communication, **nous vous proposons de créer ensemble une grande exposition de photos sur le thème : Nos paysages magiques.**



Ainsi pourrez-vous montrer ces lieux, ces espaces naturels ou urbains que vous avez photographiés parce que soudain ils vous ont émerveillés, surpris, envoûtés, éblouis par la magie d'un instant de grâce...

**Vous les avez découverts autour de notre village, en Picardie, en France, dans le monde...** Peu importe, vous les avez appréciés suffisamment pour les saisir et les installer dans votre musée personnel.

Ces images, nous vous invitons à les révéler et à les partager avec les visiteurs de notre belle exposition collective sur les murs de la salle communale de Creuse. Chacun pourra ainsi s'imprégner de la singularité de votre regard, ressentir vos émotions, vos plaisirs...

## Pour participer, c'est très simple :

Manifestez dès à présent votre intention de participer en envoyant un mail à [bernard.vincent@icloud.com](mailto:bernard.vincent@icloud.com)

Indiquez en objet de votre message : Expo paysages.

**Tous ceux qui souhaitent exposer sont invités à une courte réunion préparatoire à la salle communale le vendredi 19 novembre à 18h30.**

**Le tirage de vos photos d'exposition sera assuré par Bernard Vincent et l'association ART VIF.** Il vous suffira donc d'envoyer vos photos numériques dans la plus haute résolution à Bernard VINCENT. Si vous ne pouvez les envoyer, vous pouvez les charger sur une clé USB et les déposer sous enveloppe au 3 rue de Bacouel.

Les tirages seront réalisés dans le meilleur format possible sur un excellent papier photo. Chacun sera collé sur un support rigide muni d'un système d'accrochage.

Naturellement, les participants seront invités à participer à la mise en place de l'exposition et à ses préparatifs.

Nous ne pouvons dans la conjoncture présente fixer la date du vernissage. Ce sera en mai vraisemblablement. Après sa présentation à Creuse durant au moins un mois, l'exposition pourrait se déplacer en d'autres lieux de notre territoire.

**Ces images vous appartient, vous pourrez donc ensuite les récupérer et éventuellement les exposer chez vous.**

Cette exposition est produite par la commune de Creuse, conçue et réalisée par les Creusois avec la participation des associations : Comité des fêtes, DynAmis Creuse et Art Vif.

À très bientôt !

